PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 20 MARS 2025 - A 18 H 30

Le 20 mars 2025 à 18 h 30, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal, en séance ordinaire.

Etaient présents : Jean-Charles VITAUX, Denis ROUTIER, Odile BOINET, Annie BERQUER, Brigitte VIOLET, David BLONDIN, Cindy BARBÉ, Valérie RENIER, Germain BOIVIN, Jérôme MAILLARD, Madgid BORDJI, Nathalie DUMONT.

Absents excusés : Romain HÉMART, Hélène LARBI,

Absent : Richard VACOSSAINT

Pouvoir : Romain HÉMART donne pouvoir à Denis ROUTIER.

Quorum : Atteint

Le secrétaire de séance désigné est Monsieur Denis ROUTIER

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024 est soumis au vote de l'assemblée. Aucune remarque n'est faite sur ce procès-verbal, accepté à l'unanimité.

On passe à l'ordre du jour :

Ordre du jour :

1. Election du Président de séance pour l'examen du Compte Financier Unique (CFU) 2024,
2. Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024,
3. Affectation du résultat 2024,
4. Personnel communal :
   - Suppression d'emplois,
   - Création d'emplois suite à avancement de grades,
   - Tableau des effectifs,
   - Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service technique,
   - Création d'un Contrat Unique d'Insertion (PEC) – Renfort au service technique pour des travaux d'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments,
5. Vente d'un terrain cadastré section A n° 426 pour 162 m² et d'un terrain cadastré section E n° 827 pour 29 m²,
6. Avis de l'organe délibérant sur les procédures de demande de déclaration d'utilité publique dans le cadre du projet de renforcement de l'axe électrique Normandie-Hauts-de-France (« Amiens – Petit-Caux ») concernant les projets de :
   - Création d'un poste de transformation électrique de 400 000/90 000 volts de Dosset à Beauchamps, porté par RTE,
   - Création d'un poste de transformation électrique de 90 000/20 000 volts de Bresle à Beauchamps, porté par ENEDIS,
   - Création de la liaison aérienne à deux circuits à 400 000 volts entre les postes électriques d'Argoeuves (Somme) et de Navarre (Seine-Maritime),
   - L'enfouissement partiel de quatre lignes électriques à 90 000 volts autour du futur poste électrique de Dosset,
   - Et demandes de déclarations d'utilité publique emportant approbation de la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de BEAUCHAMPS,

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		Le Secrétaire, Denis ROUTIER	

7. Projet de création d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) entre les écoles de Bouvaincourt-sur-Bresle et de Beauchamps, à la rentrée scolaire 2025,
8. Motion des conseils municipaux de Beauchamps et d'Incheville pour la création d'un RPI entre les écoles des deux communes,

Informations et questions diverses.

****

1. Election du Président de séance pour l'examen du Compte Financier Unique (CFU) 2024

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'élire le Président de séance.

Candidature déclarée : Brigitte VIOLET

Le vote à main levée, donne le résultat suivant : Unanimité

Est élue : Mme Brigitte VIOLET, Présidente de séance pour l'examen du Compte Financier Unique de l'année 2024.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2025-001.

2. Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024

Le budget principal « Beauchamps » de l'exercice 2024 pour lequel le Compte Financier Unique vous est soumis par Madame la Présidente, Brigitte VIOLET, s'est exécuté du 01/01/2024 au 31/12/2024 pour les opérations de la section d'investissement et du 01/01/2024 au 31/12/2024 pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	953 447.00	203 066.47	1 156 513.47
Dépenses	783 087.36	194 346.29	977 433.65
Résultat de l'exercice	170 359.64	8 720.18	179 079.82
Résultat antérieur reporté	499 024.41	- 127 373.37	371 651.04
Restes à réaliser en recettes	0.00	19 871.00	19 871.00
Restes à réaliser en dépenses	0.00	62 260.00	62 260.00
Résultat de clôture	669 384.05	-161 042.19	508 341.86

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le Maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le Compte Financier Unique du Maire de l'exercice 2024 :

1° Donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX	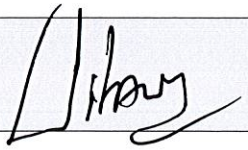	Le Secrétaire, Denis ROUTIER	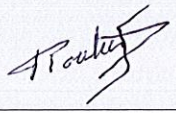

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Madame la Présidente, approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique du budget principal « Beauchamps » pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2025-002.

3. Affectation du résultat 2024

Après avoir entendu le Compte Financier Unique dont les résultats se décomposent comme suit :

Section de fonctionnement		**Section d'investissement**	
Résultat de l'exercice		**Résultat de l'exercice**	
Dépenses de l'exercice :	783 087,36 €	Dépenses de l'exercice :	194 346,29 €
Recettes de l'exercice :	953 447,00 €	Recettes de l'exercice :	203 066,47 €
Résultat de l'année :	170 359,64 €	Résultat de l'année :	8 720,18 €
Résultats antérieurs		**Résultats antérieurs**	
Excédent :	499 024,41 €	Déficit :	127 373,37 €
Résultats cumulés clôture :	669 384,05 €	Résultats cumulés clôture :	- 118 653,19 €
Restes à réaliser Dépenses :	0,00 €	Restes à réaliser Dépenses :	62 260,00 €
Restes à réaliser Recettes :	0,00 €	Restes à réaliser Recettes :	19 871,00 €
Résultats corrigés clôture :	669 384,05 €	Résultats corrigés clôture :	- 161 042,19 €
RÉSULTAT GLOBAL : 508 341,86 €			

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2024 comme suit :

- À la couverture du besoin de financement (compte 1068) : 161 042,19 €
- En report en excédent de fonctionnement (ligne 002 du budget 2025) : 508 341,86 €

Pour mémoire, montant à reporter en ligne 001 du budget 2025 : 118 653,19 € en dépenses.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2025-003.

4. Personnel communal :

- Suppression d'emplois

Le Maire propose, la suppression de trois emplois permanents à temps non complet :

- Adjoint technique 12/35e et 20/35e,
- Adjoint d'animation 18/35e.

Motifs de la suppression de postes :
L'agent pluricommunal occupant les postes d'Adjoint technique 12/35e et d'adjoint d'animation 18/35e a démissionné de ses deux emplois.
Le grade d'Adjoint technique 20/35e n'est plus pourvu.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX	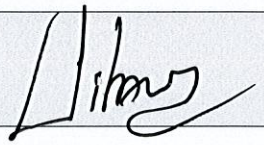	Le Secrétaire, Denis ROUTIER	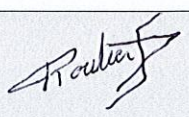

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 20 mars 2025,

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : Adjoint technique,

Grade : Adjoint technique :

- ancien effectif : 4 - nouvel effectif : 2

Filière : Animation,

Cadre d'emploi : Animateur

Grade : Adjoint d'animation

- ancien effectif : 2 - nouvel effectif : 1

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la suppression, de ces trois postes, ainsi proposée.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2025-004.

- Création d'emplois suite à avancement de grades

Le Maire propose à l'assemblée :

- La création de deux emplois d'agent de maîtrise principal, à temps complet à compter du 01 novembre 2025 suite à l'avancement de grade de ces agents,
- La suppression des emplois d'agent de maîtrise à temps complet, interviendra, après avis du Comité Social Territorial et après nomination desdits agents au grade d'agent de maîtrise principal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 20 mars 2025.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 20 mars 2025,

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : Agent de maîtrise,

Grade : Agent de maîtrise principal :

- ancien effectif : 0 - nouvel effectif : 2
  à compter du 01 novembre 2025

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2025-005.

- Tableau des effectifs

Sur la proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1. APPROUVE le tableau des emplois permanents de la collectivité, à compter du 20 mars 2025 comme suit :

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		Le Secrétaire, Denis ROUTIER	

Cadres d'emplois/Grade	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service
Filière administrative		
Rédacteur	Rédacteur Principal de 1ère classe faisant les fonctions de Secrétaire générale de Mairie	1 TC
	Rédacteur	1 TC
Filière technique		
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	2 TC
	Agent de maîtrise principal	2 TC (à compter du 01/11/2025)
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	1 TNC (27H30/35e)
	Adjoint technique	1 TC 1 TNC (16/35e)
Filière animation		
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	1 TNC (13H20/35e)
Filière médico-sociale		
Agent spécialisé des écoles maternelles	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	1 TNC (27/35e)
Filière culturelle		
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine	1 TNC (10/35e)

2. DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2025-006.

- Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service technique

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création à compter du 06 mai 2025 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à la restauration scolaire en vue du service des repas, de la garderie, de l'assistance auprès des élèves et de l'entretien de divers locaux, dans le grade d'Adjoint Technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet à raison de 21/35e.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée allant du 06 mai 2025 au 31 août 2025 inclus.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle suffisante.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2025-007

Le Maire, Jean-Charles VITAUX	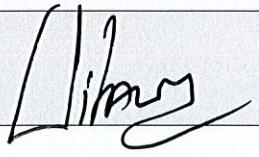	Le Secrétaire, Denis ROUTIER	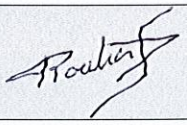

- Création d'un Contrat Unique d'Insertion (PEC) – Renfort au service technique pour des travaux d'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'accepter de créer un Contrat Unique d'Insertion (PEC) à temps complet, à compter du 02 avril 2025 pour une durée de 6 mois, afin d'effectuer des tâches d'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments,
- D'indiquer que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail,
- De charger Monsieur le Maire de prendre attache auprès des organismes chargés des recrutements,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires pour mener à bien ce contrat.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2025-008.

5. Vente de deux terrains :

- Vente d'un terrain cadastré section A n° 426 pour 162 m²

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- D'accepter de céder à M. et Mme Dany DELOISON, la parcelle de terrain cadastrée section A n° 426 pour une contenance de 162 m²,
- De fixer le prix de cette vente à 2 € TTC le m², soit un montant total de 324 €, frais non inclus,
- De préciser que les honoraires, frais d'acte et autres frais seront à la charge de l'acquéreur,
- D'accepter la rédaction de l'acte authentique par Maître Pacary, notaire à EU (76),
- D'habiliter Monsieur le Maire à signer tout acte ou tout autre document, et à entreprendre toute démarche concourant à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2025-009.

- Vente d'un terrain cadastré section E n° 827 pour 29 m²

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- D'accepter de céder à M. Éric LECHEVIN, la parcelle de terrain cadastrée section E n° 827 pour une contenance de 29 m²,
- De fixer le prix de cette vente à 30 € TTC le m², soit un montant total de 870 €, frais non inclus,
- De préciser que les honoraires, frais d'acte et autres frais seront à la charge de l'acquéreur,
- De demander au pétitionnaire de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme afin de régulariser sa situation auprès des services du cadastre et des impôts,
- D'accepter la rédaction de l'acte authentique par Maître Pacary, notaire à EU (76),
- D'habiliter Monsieur le Maire à signer tout acte ou tout autre document, et à entreprendre toute démarche concourant à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2025-010.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX	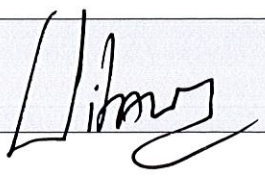	Le Secrétaire, Denis ROUTIER	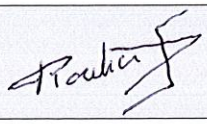

6. Avis de l'organe délibérant sur les procédures de demande de déclaration d'utilité publique dans le cadre du projet de renforcement de l'axe électrique Normandie-Hauts-de-France (« Amiens – Petit-Caux ») concernant les projets de :
   - Création d'un poste de transformation électrique de 400 000/90 000 volts de Dosset à Beauchamps, porté par RTE,
   - Création d'un poste de transformation électrique de 90 000/20 000 volts de Bresle à Beauchamps, porté par ENEDIS,
   - Création de la liaison aérienne à deux circuits à 400 000 volts entre les postes électriques d'Argoeuves (Somme) et de Navarre (Seine-Maritime)
   - L'enfouissement partiel de quatre lignes électriques à 90 000 volts autour du futur poste électrique de Dosset,
   - Et demandes de déclarations d'utilité publique emportant approbation de la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de BEAUCHAMPS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve :
  - La création d'un poste de transformation électrique de 400 000/90 000 volts de Dosset à Beauchamps, porté par RTE,
  - La création d'un poste de transformation électrique de 90 000/20 000 volts de Bresle à Beauchamps, porté par ENEDIS,
  - La création de la liaison aérienne à deux circuits à 400 000 volts entre les postes électriques d'Argœuves (Somme) et de Navarre (Seine-Maritime),
  - L'enfouissement partiel de quatre lignes électriques à 90 000 volts autour du futur poste électrique de Dosset.

- Accepte la mise en compatibilité du PLU de BEAUCHAMPS.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2025-011.

7. Projet de création d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) entre les écoles de Bouvaincourt-sur-Bresle et de Beauchamps, à la rentrée scolaire 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De soumettre une demande pour instruction à Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription du Vimeu, pour la mise en place d'un RPI entre les communes de Bouvaincourt-sur-Bresle et Beauchamps pour la rentrée scolaire de septembre 2025,
- De soumettre cette demande à la Région Hauts de France quant à l'organisation et la mise en place du transport scolaire,
- De rédiger et de signer une convention entre les deux communes membres de ce RPI, afin d'en fixer les règles de cogestion et cofinancement.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2025-012.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX	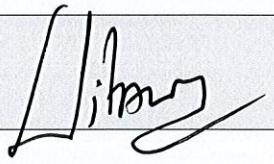	Le Secrétaire, Denis ROUTIER	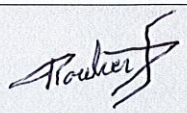

8. Motion des conseils municipaux de Beauchamps et d'Incheville pour la création d'un RPI entre les écoles des deux communes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte la motion présentée en vue de la fusion des écoles de Beauchamps et d'Incheville.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2025-013.

9. Informations et questions diverses.

- Informations diverses

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

- La Société SOLEDRA va commencer à clôturer le site dans le courant du 2e semestre 2025. Un problème est soulevé : sur le terrain, deux bassins de récupération des eaux pluviales sont présents et nécessitent un nouvel aménagement. La commune est aussi en attente d'un courrier pour prolonger la "convention mise à disposition préalable, promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes sous conditions suspensives" dont le délai de 2 ans arrive à échéance le 06/04/2025.

- Dans le cadre de la création d'une ligne électrique aérienne à double circuits 400 000 volts entre Amiens et Petit-Caux, l'Etat et le Réseau de Transport d'Electricité (RTE) ont signé un contrat de service public prévoyant un dispositif dénommé Plan d'Accompagnement de Projet (PAP). Une somme de l'ordre de 300 000 € pourrait être attribuée à la commune de Beauchamps en vue de la réhabilitation d'un bâtiment communal. La commission des finances réunie le 13 mars dernier, propose de retenir la salle polyvalente.

- Le contrat actuel passé avec GROUPAMA au titre de l'assurance statutaire prendra fin le 31/12/2025. Le Centre de Gestion de la Somme est habilité pour conclure des contrats de ce type et afin de participer à la prochaine mise en concurrence pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2030, Monsieur le Maire lui a adressé un courrier d'intérêt. Madame VIOLET annonce qu'il faut être vigilant quant à la résiliation du contrat Groupama si tel est le cas car le CDG 80 adresse les informations trop tardivement pour mettre en œuvre les procédures de résiliation.

- Avoir reçu du collège Louis Jouvet de Gamaches le 20 décembre 2024, une demande de participation au financement du séjour en Italie qui s'est déroulé du 12 au 15 novembre 2024 : 2 familles ont reçu un montant de 80 €. Prix du voyage restant à la charge de la famille 420 €. Montant de la participation de la commune : 2 enfants x 80 € soit 160 €.

- Les travaux d'aménagement de trottoirs sur la RD 1015 ont été réalisés du 13 au 23 janvier 2025. Du 72 au 86 Grande Rue, les trottoirs ont été réfectionnés et du 59 au 65 Grande Rue, un trottoir a été créé. Pour rappel le montant total des travaux s'élève à 26 243 € HT (soit 31 491,60 € TTC). La Commune a obtenu une subvention du Conseil départemental au titre de l'aide à l'aménagement des traverses d'agglomération sur les routes départementales à hauteur de 8 841 € représentant 40 % de l'assiette subventionnable ramenée à 22 103 €.

- Les travaux de réalisation d'un réseau d'eau pluvial au Domaine du Lac entre les habitations numérotées du 29 au 31 ont été réalisés du 23/01 au 31/01/2025. Le montant final des travaux s'élève à 19 522,47 € (soit 23 426,96 € TTC). La commune a obtenu une subvention du Conseil Départemental de la Somme à hauteur de 7 233 € représentant 40 % de 18 083 € HT et "un reliquat" de subvention de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) 2024 à hauteur de 3 617 € représentant 20 % de 18 083 €.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		Le Secrétaire, Denis ROUTIER	

- Le SIEA Caux Nord Est a effectué des travaux de réfection du réseau d'eau pluvial sur une partie de la rue de Mantes et de la rue de l'Eglise. Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a obtenu une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 27 120 €, en vue de la réfection des enrobés de la rue de Mantes (partie), Rue de l'Eglise et Impasse desservant l'église.

- De la réception d'un courrier le 10 janvier 2025 d'Age et Vie informant la collectivité de l'abandon du projet de résidences séniors sur la Commune de Beauchamps. Cet organisme abandonne 150 projets de maisons partagées face au contexte économique tendu.

- Que suivant le recensement de l'INSEE, la population légale au 1er janvier 2022 en vigueur à compter du 1er janvier 2025 est la suivante :

    - Population municipale : 943 habitants,
    - Population comptée à part : 16 habitants,
    - Population totale : 959 habitants.

Par rapport à l'an passé, la population totale a baissé de 15 habitants.

- Avoir reçu une nouvelle convention à signer avec l'Unité d'Instruction et d'Intervention de la Sécurité Civile n° 1 (UIISC1) afin de poursuivre le partenariat entre les deux entités,

- Qu'il convient de trouver une solution quant à la limitation de la circulation des véhicules de type poids lourds, de plus en plus nombreux à emprunter la Rue de l'Eglise. L'accès à l'angle de cette rue est réduit, la proximité de l'école du Parc et les offices religieux sont autant d'obstacles. Pour ces raisons, une limitation de l'accès aux poids lourds va être étudiée afin d'éviter leur descente depuis la Rue d'Embreville.

- Questions diverses

Madame BERQUER :

- Aurait souhaité que la collectivité recrute la personne en BTS en alternance en espaces verts pour aider les agents à mener à bien l'objectif d'obtenir la 1ère fleur. Madame VIOLET ajoute que le coût d'une personne en alternance est moindre par rapport à un contrat classique. L'explication est la suivante : le besoin de la collectivité, notamment pour un entretien quotidien des espaces verts de la commune, demande la présence d'un agent à temps complet durant la période estivale des tontes et de la prise de congés du personnel ; d'où la préférence de recruter un agent à temps complet sur 6 mois. Le BTS en alternance n'aurait pas répondu à ces attentes.

- Signale que lors des épisodes de gel, aux abords de l'Impasse des Moulins à Foulons, les eaux rejetées des caves par les administrés sur la RD 1015 risquent de provoquer un accident de la circulation. Madame RENIER la rejoint et précise que dans la Grande Rue le phénomène se répète. Monsieur le Maire rappelle que l'eau doit être canalisée sur le terrain des propriétaires. Le Conseil Départemental a été saisi sur cette demande. Pour le moment, aucune suite n'a été donnée. Madame VIOLET ajoute que Rue du Hamel, deux traversées de route étaient également gelées ;

- Demande à ce que les pots de fleurs déplacés durant les travaux de réfection des parkings de la Rue d'Embreville, soient remis en place ;

- Rappelle que la Chaussée Brunehaut endommagée par un engin agricole n'a pas encore été réparée. Monsieur le Maire répond que le dossier est entre les mains de l'assurance ;

- Demande à ce que les pancartes comportant le nom des rues notamment Impasse de la Sucrerie et Grande Rue soient remises en peinture. Ce point est important pour le projet de décrochage du label villes et villages fleuris.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		Le Secrétaire, Denis ROUTIER	

Madame RENIER demande si les platebandes composées de rosiers au niveau de l'abribus du Domaine du Lac vont être enherbés. La réponse est oui, le gazon est semé.

Madame VIOLET :

- Demande si le recours à une entreprise d'entretien des espaces verts sera reconduit en 2025 ? Monsieur le Maire répond par l'affirmative,

- Fait état d'une réunion de la Commission Solidarité - Action Sociale du 13 février 2025 dans laquelle elle avait invité le Président du Club des aînés afin d'échanger sur la revitalisation de ce club. Cette réunion s'est mal passée. La démarche était de proposer d'autres activités aux aînés sans pour autant bouleverser les habitudes. Elle informe qu'une nouvelle réunion de cette commission sera proposée.

Madame BARBE s'adresse aux président(e)s des commissions et demande s'il est possible d'avoir un compte-rendu des réunions afin de pouvoir renseigner les administrés sur les différents sujets. Elle rappelle qu'un groupe sur internet a été créé à cet effet.

Monsieur BLONDIN :

- Demande l'installation d'une caméra au city stade afin de décourager des personnes mal intentionnées de se livrer à des échanges interdits. Monsieur le Maire répond que la gendarmerie est avertie et va accentuer les contrôles dans ce secteur.
- Signale qu'un fil télécoms a été coupé à l'entrée de la Vallée. Il semble que cela soit arrivé suite à la chute d'un arbre.

Madame DUMONT a constaté que depuis un certain temps, les déjections canines ont disparu Chemin de la Croix de Fer, le fautif aurait-il déménager…

Monsieur MAILLARD signale que la chaussée entre le pont de la pêcherie et le pont de Gousseauville s'abîme suite aux écoulements de l'étang dans la rivière qui finissent par déborder sur la route. Ce problème s'est intensifié depuis que le propriétaire de l'étang a fait un abattage massif de ses arbres. De plus, la société ayant travaillé a endommagé les berges ce qui accentue le problème. Monsieur Maillard ajoute qu'un tuyau existant doit permettre le déversement du trop-plein de l'étang privé cers l'étang municipal d'Incheville. Ce tuyau semble bouché ; Monsieur le Maire répond que le tuyau doit être endommagé par les racines des arbres et ne remplit plus sa fonction.

Monsieur ROUTIER intervient également. Il faut régler le problème des stagnations de l'eau qui ne s'évacue plus. Auparavant, l'eau était dirigée vers la pâture de Monsieur MAILLARD….

La séance est levée à 20 h 30.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		Le Secrétaire, Denis ROUTIER	